

Note de lecture

Moto Ndong, aiguilleur à l'épreuve de philosophie au bac

RN

Libreville/Gabon

Les candidats au baccalauréat qui, peut-être, ne savent toujours pas comment procéder pour parvenir à produire une copie au minimum acceptable à l'épreuve de philosophie peuvent pousser un ouf de soulagement, à la veille de cet examen. En 92 pages d'une écriture claire et suivant une démarche explicative et patiente de la méthodologie de la dissertation et du commentaire de textes philosophiques, l'ouvrage de François Moto Ndong, « La philo facile. Guide pratique de l'épreuve de philosophie au bac » (éditions Raponda-Walker, 2015) sera salutaire à plus d'un titre. Pédagogique.

LES chapitres de l'ouvrage de François Moto Ndong peuvent se lire comme des fiches facilitant les révisions. A quelques jours des épreuves décisives du baccalauréat, ce format allégé donné à son livre, « La philo facile. Guide pratique de l'épreuve de philosophie au bac »,

sied. Comme l'indique son titre, cet ouvrage concerne spécialement l'épreuve de philosophie qui, à en croire son auteur, docteur en philosophie, chercheur et chargé de cours à l'École normale supérieure, donne du fil à retordre aux candidats faute d'une bonne connaissance de la démarche méthodologique à suivre et des contenus relatifs à chaque étape de la dissertation ou du commentaire de textes philosophiques, toutes séries confondues.

Parti de son expérience de terrain et de ses nombreuses participations aux jurys du baccalauréat, François Moto Ndong a fini par découvrir le talon d'Achille des élèves à l'épreuve de philo. Avec cet opuscule écrit dans une langue pour le moins d'un accès aisé et servi par une présentation élaborée et claire, l'auteur ambitionne d'y suppléer : « Ce guide pratique de méthodologie s'attache à décliner concrètement et très clairement les diverses étapes de la méthodologie relative à chaque type de sujet de philosophie. »

Dans le détail, l'ouvrage présente par exemple, pour la dissertation du sujet de type 1,

l'introduction et ses différentes étapes, l'amorce du sujet, la position du problème philosophique, la formulation de la problématique (la problématique avec une série de trois questions et la problématique avec une seule question), l'annonce du plan, le développement et ses étapes (la thèse, l'antithèse, la synthèse), l'usage des transitions, la conclusion... Chaque partie ou sous-partie est préalablement définie, puis illustrée.

Mais les illustrations choisies par Moto Ndong ne sont pas que partielles, c'est-à-dire accolées à chaque étape de la méthodologie exposée. A partir du chapitre VI, il réunit une série de propositions de correction d'exercices du bac de 2013 (série B). Dans le chapitre suivant, il donne à lire, toujours à titre d'exemples, des « copies acceptables d'élèves au baccalauréat session 2014, série A ». Ces chapitres VI et VII, bien lus, suffiraient à faire voir ce qu'il faut faire pour réussir son épreuve. Et même ce qu'il ne faut pas faire : à la page 77, l'auteur fournit un « exemple de mauvaise copie du baccalauréat session 2014, série A ». Ainsi, ce guide pratique de l'épreuve de phi-

losophie oscille-t-il entre une approche théorique et une démarche illustrative. Ces deux grandes sections sont de fait complémentaires l'une de l'autre, d'autant qu'elles rendent le message clair tout en soulignant l'efficacité et la pertinence de la méthode retenue par l'auteur.

Ce dernier, pour finir, a adjoint à ses leçons sur la dissertation, l'explication et le commentaire philosophique une « proposition d'une grille de référence pour l'évaluation des épreuves de philosophie », ainsi qu'une « grille officielle d'évaluation de la dissertation et du commentaire de texte philosophique ». Cela afin que la note attribuée à une copie puisse l'être objectivement. Ainsi, « les évaluateurs doivent-t-ils également être capables de dépasser, de s'affranchir de leurs préjugés, en termes de formation reçue, de spécialités, de connaissances, et de s'aligner au niveau des candidats afin de pouvoir apprécier leurs copies sans parti pris, sans a priori. C'est un exercice très difficile, mais auquel chaque examinateur doit absolument s'astreindre, en vue de garantir l'objectivité de la correction ».

Chronique littéraire

La gestion de la barbarie

C'EST le genre de livre dont on se demande s'il faut en parler ou pas. Et quand il faut en parler, comment le fait-on ? Ou comment parler d'un livre dont il ne faut pas parler ? Ces questions, posées à la manière de celles qu'affectionne Pierre Bayard, relèvent de l'aporie, tant elles paraissent insurmontables. Pourtant, il faut bien en dire un mot, ne fût-ce que par refus de mourir idiot.

Depuis plus d'une semaine, « Gestion de la barbarie », un ouvrage de près de 250 pages, occupe certains esprits. L'inquiétude et l'effroi gagnent même du terrain. Et pour cause : cet ouvrage publié en 2004 et maintenant médiatisé, signé d'un certain Abou Bakr Naji, est présenté comme le discours de la méthode pour envoyer ad patres le maximum de personnes possible. Pire, « Gestion de la barbarie » est désigné comme le livre de chevet des tuteurs en chef du célèbre Etat islamiste et du nom moins médiatique Boko Haram. Les journalistes et les analystes politiques, à leurs côtés tous les amateurs de comparaison frappante, parlent même du « Mein Kampf » des djihadistes. Avec cette somme de recettes sur la manière de donner la mort sans état d'âme, emballée sous ce sous-titre, « L'étape par laquelle l'islam devra passer pour restaurer le califat », nul homme normal ne saurait conserver sa sérénité plus longtemps.

C'est donc à juste titre que l'émotion se répand maintenant dans le monde, partant de son pôle de diffusion qu'est l'Europe. Comme de coutume, elle ne se diffuse pas seule, mais toujours accompagnée de son lot de polémiques. Lesquelles polémiques étaient du reste perceptibles, pour ne pas dire annoncées. Car en pareille circonstance, il faut bien désigner des responsables, chez soi, dans ce qui arrive. Une manière psychologique d'avoir le sentiment de régler le problème ? Mais ce n'est qu'un faux-fuyant, susceptible lui-même d'engendrer d'autres types de problèmes.

Au moment où sont écrites ces lignes, les libraires sont voués aux gémonies, accusés d'être les relais des thèses de cet ouvrage jugé dangereux. On les dit même dénués du moindre sens de la responsabilité. Bientôt, on écrira et on lira quelque part que les libraires qui proposent à la vente cet ouvrage sont les complices infiltrés des chefs de gangs sanguinaires de Daesh. Déjà que sont rappelés pour la circonstance la fusillade à « Charlie Hebdo », la prise d'otages de la porte de Vincennes, la décapitation d'Hervé Cornara, le massacre de la plage de Sousse, les tueries de Boko Haram, etc., qui conservera encore toute sa lucidité au moment de lancer des accusations réciproques ? Mais fait-on déjà le bon procès à la bonne personne ?

Les libraires, par crainte de voir leur clientèle les boudier, sont montés au créneau. Bien entendu, chacun se défend d'être le facilitateur de la diffusion des idées de Bakr Naji en Europe. La Fnac, principale mise en cause, s'est d'abord défilée, passant la patate chaude à ses revendeurs Market Place et Chapitre. Puis, sous la pression, elle a finalement retiré de son site le livre litigieux. Amazon, sentant la polémique venir, avait déjà fait de même.

Maintenant que cet ouvrage aux 248 pages de conseils sanglants est « invisible » sur ces grands sites de référence, que pensez-vous qu'il arrivera ? L'ouvrage sera certainement mis en ligne par des petits malins, gratuitement, et qui n'hésiteront pas à investir les réseaux sociaux pour amplifier sa propagande. Face à ce scénario connu d'avance, optera-t-on pour les mêmes solutions proposées pour contrecarrer la diffusion de « Mein Kampf » ? Ou comment empêcher la diffusion d'un ouvrage à l'ère du numérique ?

RN

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : 10 juillet 2015
 Appel d'offres : N° 003/MBCP/DGBFIP/REHABILITATION/2015
 Nom du projet : Réhabilitation des écoles.
 Source de financement : Budget de l'Etat.

1. OBJET

La Direction Générale du Budget et des Finances Publiques lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réfection des écoles.

mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en dix-huit (18) lots suivants :

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Estuaire

Lot n°1 : réfection de l'école publique de Nzenz-Ayong Lac (Libreville) ;
 Lot n°2 : réfection de l'école publique de la Peyrie (Libreville) ;
 Lot n°3 : réfection de l'école publique de Glass (Libreville) ;

Haut-Ogooué

Lot n°4 : réfection de l'école publique d'Akiéni A (Akiéni) ;
 Lot n°5 : réfection de l'école publique de Mangoungou (Franceville) ;
 Lot n°6 : réfection de l'école publique Rénovation (Mounana) ;

Moyen-Ogooué

Lot n°7 : réfection de l'école publique de Bifoun (Bifoun) ;

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Toutefois, tout soumissionnaire bénéficiera de la gratuité d'un lot.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Ministère du Budget et des Comptes publics
 Direction Générale du Budget et des finances publiques
 Direction des Marchés Publics
 BP : 198 Boulevard Triomphal, Libreville
 Tél. : 01 79 50 82
 ou
<http://www.dgmp.ga>

Ngounié

Lot n°8 : réfection de l'école publique de Bassali (Fougamou) ;

Nyanga

Lot n°9 : réfection de l'école publique de Dougassou (Moabi) ;
 Lot n°10 : réfection de l'école publique de Mongo (Moulengui Binza) ;

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

Ogooué-Ivindo

Lot n°11 : réfection de l'école publique de Lopé (Lopé) ;

Ogooué-Lolo

Lot n°12 : réfection de l'école publique de Pana (Pana) ;
 Lot n°13 : réfection de l'école publique de Baniati (Baniati) ;

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 11 août 2015 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.

Ogooué-Maritime

Lot n°14 : réfection de l'école publique Ambourouet Avaro (Port-Gentil) ;
 Lot n°15 : réfection de l'école publique de Matanda (Port-Gentil) ;
 Lot n°16 : réfection de l'école publique Charles Ping (Ombooué) ;

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Woleu-Ntem

Lot n°17 : réfection de l'école publique d'Agnizock (Bitam) ;
 Lot n°18 : réfection de l'école publique de Nkout (Oyem).

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut-être attributaire de plus de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 11 août 2015 à 11 heures dans la salle de réunion du 3ième étage de l'immeuble abritant les services de la DGBFIP.

Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques

Jean Fidèle OTANDAULT

Le Directeur Général du Patrimoine et des Equipements

Simplice MOUANGO BOUNGUENDZA